



Montreuil, le 12 décembre 2008

TEMPS DE TRAVAIL, UN ENJEU MAJEUR : MANIFESTONS LE 16 DÉCEMBRE

Le 16 décembre à Strasbourg, le Parlement Européen va examiner un projet de révision de la directive Européenne sur le Temps de Travail. La version actuellement en vigueur, qui date de 1993, même si elle n'est pas parfaite, comporte des mesures de réglementation du travail destinées à protéger la santé des salariés et à assurer leur sécurité : définition stricte du temps de travail, barrage journalier et hebdomadaire du travail, fixation de durée minimale de repos...

Ces dernières années, cette réglementation, qui théoriquement s'impose à tous les Etats membres de l'Union Européenne et qui concerne aussi bien le privé que le public, a fait l'objet de nombreuses remises en cause. Aujourd'hui, 25 états dont la France, depuis 2003 se trouvent en infraction avec la directive Temps de Travail.

Au sommet Européen du 9 juin 2008, le ralliement de Nicolas SARKOZY et S. BERLUSCONI à la position anglo-saxonne a permis d'engager un processus de révision dans un sens purement et simplement rétrograde.

En effet, si ce projet était ratifié de nombreux temps de pause et les temps de garde inactive ne seraient plus comptabilisés comme du travail effectif. L'allongement de la période de référence permettrait aux employeurs de **faire travailler les salariés jusqu'à 70 H par semaine**. De nombreuses possibilités de dérogation seraient instaurées renvoyées pour nombre d'entre-elles à une « *négociation* » entre le salarié et son employeur.

La Confédération Européenne des Syndicats a entrepris une campagne d'informations auprès des parlementaires européens pour qu'ils s'opposent à la modification proposée par la Commission. **Elle a décidé de faire du 16 décembre un temps fort de cette mobilisation en organisant à partir de 13 H 30 une Euro manifestation qui convergera au Parlement Européen.**

L'UGFF invite toute ses composantes à pleinement s'impliquer dans cette mobilisation, l'adoption ou le rejet de ce texte ayant nécessairement des conséquences sur la durée du travail en France.